



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 21 avril 2016, à 20h00
À la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance – 2015 / 2016

Séance du jeudi 21 avril 2016

Présidence de M. Pascal Golay, Président

En préambule à la séance du Conseil communal de la Ville de Renens les membres du Conseil ont pu assister à la présentation par le Dr. Benoît Dubuis, MassChallenge Switzerland, du projet MassChallenge qui sera hébergé au Closel à Renens.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme d'habitude le vendredi à 20h00, le samedi à 14h00 ainsi que le dimanche à 19h00.

Salutations particulières également aux membres de la permanence InfoNatu présents dans le public et à qui je rappelle que je suis à leur disposition en fin de séance si vous avez des questions à me poser.

59 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nicole Divorne, Sandra Martins, Anabela Verdino et MM. Antoine Bianchi, João Guedes, Ali Kiliç, Rolf Kung, Naïm Lokaj, Dylan Montefusco, Daniel Rohrbach, Fatmir Sadiku, Didier Vienet.

Sont absent(e)s: Mmes Elodie Joliat, Milica Radosvlejevic, Ranjini Sivanesan et MM. Hasan Dinç, Carlos Machado, Armando Mateus, Pascal Montemari, Oumar Niang, Pietro Roberto Russo.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, M. Le Président annonce qu'il a reçu:

- Une question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli-Thibaud,
- Une question de Mme la Conseillère communale Verena Berseth.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 17 de l'ordre du jour.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 mars 2016
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yolan Menoud relative à un système de localisation de vélos volés
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Motion** de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli, au nom du groupe PLR, intitulée "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois"
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse
12. **Rapport de Commission – Postulat** de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne, intitulé "Un tram, des BHNS et après?"
Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse
13. **Rapport de commission – Préavis N° 94-2016** – Renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement-Maintenance
M. Aso Piroti, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Préavis N° 95-2016** – Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU+EC)
Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteuse
15. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 96-2016 - Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix – Réfection des collecteurs
*Présidence: UDC**
 - Préavis N° 97-2016 – Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre
*Présidence: UDC**
 - Préavis intercommunal N° 98-2016 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre situé à Chavannes-près-Renens – Secteur autoroute/route de la Maladière
*Présidence: UDC**
 - Préavis N° 99-2016 – Radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions
Présidence: Fourmi rouge

- Préavis intercommunal N° 100-2016 – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens
Présidence: Les Verts
- Préavis N° 101-2016 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021
Présidence: PLR

16. Motions, postulats, interpellations

17. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 mars 2016

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 17 mars 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Agathe Barreau pour son travail.

3. Démission

M. Le Président informe qu'il n'a reçu aucune démission puis ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

*J'ai reçu cet après-midi la décision du Conseil d'Etat concernant le recomptage des **élections communales du 28 février 2016**; recomptage ayant eu lieu le 7 avril 2016. Les conséquences sont relativement minimes, toutefois il est notable de remarquer que le groupe PSR perd un siège au profit du groupe PLR. Pour les autres groupes, il n'y a pas de changement. Donc respectivement 23 sièges seront acquis au Parti socialiste Renens et 21 sièges pour le PLR. Par contre, l'ordre à l'intérieur de chaque groupe a pu être modifié parfois de façon assez conséquente. Vous avez normalement tous reçu par courriel le communiqué de presse que nous avons fait conjointement avec la Municipalité. Le procès-verbal communal définitif de cette élection est disponible auprès de notre secrétaire en fin de séance. Celui-ci est également disponible sur le site du Canton et prochainement sur le site de la Ville.*

**Election au Conseil communal
28 février 2016**

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation en %
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	
13'006	5'471	4'294	69	206	4'019	33.02

Nombre de bulletins par parti

Dénomination	Nombre de bulletins		
	Compacts	Modifiés	Total
La Fourmi Rouge	543	263	806
Les Verts de Renens	294	121	415
UDC Renens	407	89	496
PLR - Pour les Renanais	569	408	977
Parti Socialiste Renens	695	410	1'105
Alliance du Centre	49	24	73
Sans dénomination		147	147
Totaux	2'557	1'462	4'019

Dénomination	Suffrages obtenus		
	Nominatifs	Complémentaires	Total
La Fourmi Rouge	30'110	35'846	65'956
Les Verts de Renens	9'554	24'474	34'028
UDC Renens	5'451	34'286	39'737
PLR - Pour les Renanais	28'286	50'261	78'547
Parti Socialiste Renens	37'741	52'101	89'842
Alliance du Centre	615	5'211	5'826
Totaux	111'757	202'179	313'936
Suffrages blancs			7'584
Totaux des suffrages exprimés			321'520

Détermination du quorum

Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes : 313'936

Quorum (5% de ce nombre) : 15'697

Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges

		Nombre total des suffrages (définitif)
Liste no 1	La Fourmi Rouge	65'956
Liste no 2	Les Verts de Renens	34'028
Liste no 3	UDC Renens	39'737
Liste no 4	PLR - Pour les Renanais	78'547
Liste no 5	Parti Socialiste Renens	89'842
Total		308'110

Détermination du quotient de répartition

Nombre total des suffrages : nombre de mandats = quotient
 308'110 80 3'851.38

Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur) : 3'852

Répartition des sièges entre listes seules et groupes de listes apparentées

PREMIERE REPARTITION			
Listes / groupe de listes	Suffrages	Quotient de répartition	Sièges obtenus
A1 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	189'826	3'852	49
03 – UDC Renens	39'737	3'852	10
04 – PLR – Pour les Renanais	78'547	3'852	20
Total			79

Il reste 1 siège à répartir

DEUXIEME REPARTITION				
Listes / groupe de listes	Suffrages	Quotient de répartition	Sièges obtenus	Suffrages restants
A1 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement) – Les Verts de Renens – Parti Socialiste de Renens	189'826	3'852	49	1'078
03 – UDC Renens	39'737	3'852	10	1'217
04 – PLR – Pour les Renanais	78'547	3'852	20	1'507

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste / au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition; en cas d'égalité, le sort décide.

Bilan	
Listes / groupe de listes	Sièges
01 – La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	17
02 – Les Verts de Renens	9
05 – Parti Socialiste de Renens	23
Total	49

Répartition des sièges – bilan final

No	Listes	Sièges
Liste no 1	La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	17
Liste no 2	Les Verts de Renens	9
Liste no 3	UDC Renens	10
Liste no 4	PLR – Pour les Renanais	21
Liste no 5	Parti Socialiste de Renens	23
Liste no 6	Alliance du Centre UDF - PEV	0
	Total	80

RESULTATS

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus	
01	La Fourmi Rouge (POP & Gauche en mouvement)	65'956	17	
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>				
1.	Divorne Didier	1'120	10. Freymond Nicolas	882
2.	Clerc Karine	999	11. Leyvraz Jean-Pierre	873
3.	Divorne Nicole	978	12. Safai Reza	871
4.	Torriani Silvio	975	13. Sisto-Zoller Suzanne	857
5.	Berseth Verena	966	14. Dreier Ellen-Mary	854
6.	Keller Vincent	944	15. Blanc Jean-Baptiste	852
7.	Haas Torriani Nicole	916	16. Allauca Byron	850
8.	Bastidas Johnson	911	17. Sisto Maddalena	838
9.	Kilinç Ali	894		
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>				
18.	Bejarano Martha	833	27. Lokaj Naim	811
19.	Favre Simon	832	28. Rodriguez Maria	809
20.	Eareby Mohammed *	827	29. Chaaib Hassna	806
21.	Schneider Marie *	827	30. Mukamba Augustin	805
22.	Castillo Carole	824	31. Simsik Celal	799
23.	Szenyan Simone *	822	32. Simao Costa Pedro	780
24.	Korkmaz Mehmet *	822	33. Hanachi Abdelfattah	776
25.	Guedes João	817	34. Radosavljevic Milica	766
26.	Arnedo Roberto	812	35. Zlatkovic Snezana	762

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
02	Les Verts de Renens	34'028	9
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1.	Maystre Tinetta	829	541
2.	Jaccard Nathalie	699	537
3.	Menoud Yolán	551	532
4.	Frei Irène	545	515
5.	Hertig Philippe	543	
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			
10.	Anhorn Maximilien	512	465
11.	Sadiku Fatmir	501	456
12.	Santamaria Loïc	495	445
13.	Ibrahimi Selim	480	439
14.	Verdino Da Silva Anabela	469	

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
03	UDC Renens	39'737	10
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1.	Montabert Stéphane	601	543
2.	Duperrex Gérard	596	533
3.	De Col Carole	557	506
4.	Briaux Yves	556	506
5.	De Col Alain	548	505
6.	Bonzon Geneviève		
7.	Montefusco Dylan		
8.	Bonvallat Jean-Pierre *		
9.	Montefusco Raffaele *		
10.	Zosi Antoinette		
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
04	PLR – Pour les Renanais	78'547	21
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1.	Golaz Olivier	1'280	998
2.	Dupuis Jean-Marc	1'156	990
3.	Golay Pascal	1'114	987
4.	Golaz Grilli Elodie	1'106	985
5.	Gruber Florian	1'058	984
6.	Vita Vito	1'036	983
7.	Joliat Elodie	1'031	979
8.	Chatelan Anton	1'025	974
9.	Aeschlimann Eric	1'005	973
10.	Perret Dominique	1'000	971
11.	Machado Carlos	999	
12.	Martinelli Sandra		998
13.	Borcard Gabriel		990
14.	Savci Gökan		987
15.	Martins Sandra		985
16.	Denti Vanessa		984
17.	Montemari Pascal		983
18.	Sengstage Yoann		979
19.	Munafo Francesco		974
20.	Siegrist Walter		973
21.	Bongiorno Antonio		971
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			
22.	Lepore Antonio	970	946
23.	Abbey Olivier	966	937
24.	Bianchi Antoine	960	923
25.	Mendes Joao	950	
26.	Pimenta Manuel		946
27.	Marra Antonio		937
28.	Tabib Abdullah		923

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
05	Parti Socialiste de Renens	89'842	23
<i>Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages</i>			
1.	Clément Jean-François	1'420	1'144
2.	Romano-Malagrifa Myriam	1'413	1'137
3.	Zurcher Maquignaz Patricia	1'297	1'137
4.	Bllaca Dea	1'221	1'132
5.	Scala Michele	1'220	1'119
6.	Neet-Sarqueda Conchita	1'219	1'114
7.	Korkmaz Ali	1'206	1'105
8.	Rohr Brigitte	1'187	1'104
9.	Mulopo Robert	1'163	1'102
10.	Voisard Laurent	1'153	1'094
11.	Rohrbach Daniel	1'148	1'094
12.	Piroti Aso	1'147	
13.	Ravaioli-Thibaud Victoria		1'144
14.	Tartaglia Vito		1'137
15.	Niang Oumar		1'137
16.	Delaquis François		1'132
17.	Droz Arabella		1'119
18.	Riccio Angela		1'114
19.	Neal Richard		1'105
20.	Ferrini Gian-Luca		1'104
21.	Jeanrichard Jean-François		1'102
22.	Maillard Gabriel *		1'094
23.	Chervet Yvan *		1'094
<i>Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)</i>			
24.	Roscigno Eugène	1'090	1'076
25.	Maksimovic Milica	1'087	1'074
26.	Cudrig Jean-Marc	1'082	1'073
27.	Kahraman Bilal **	1'077	1'023
28.	Correia Maria **	1'077	1'006
29.	Bila Radovan		1'076
30.	Hoxha Jeton		1'074
31.	Smakiqi Naim		1'073
32.	Jribi Mohamed		1'023
33.	Sinaci Cetin		1'006

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort

Liste N°	Dénomination	Nombre de suffrages	Sièges obtenus
06	Alliance du Centre UDF - PEV	5'836	0
Ne sont pas élus les candidats suivants			
1	Delapierre Roland	134	4 Avondet Myriam 118
2	Herren Serge	131	5 Chollet Marie-Claude 112
3	Chiffelle Christian	120	

Je vous présente un résumé des résultats de la **votation cantonale et du 2^{ème} tour des élections communales**, mais vous retrouverez tous ces résultats dans le procès-verbal de cette séance ainsi que sur le site de la commune.

RESULTATS COMPLETS DE LA VOTATION CANTONALE
ET DES ELECTIONS A LA MUNICIPALITE (2ème tour) DU 20 MARS 2016

Votation cantonale

1. Référendum sur la loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux.

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'013	2'630	2'627	34	4	2'589	2'070	519	32.78%

Election à la Municipalité – 2^e tour

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins				Participation en %
		Rentrés	Blancs	Nuls	Valables (dont blancs)*	
12'978	3'301	3'288	22	46	3'242	23.34

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Majorité absolue: 1'622

Pour le calcul de la majorité absolue, seuls les bulletins "nuls" sont soustraits

Dénomination	Nombre de bulletins		
	Compacts	Modifiés	Total
PLR - Pour les Renanais	628	169	797
RENENS ROSE ROUGE VERT	1'239	451	1'690
UDC Renens	275	11	286
Sans dénomination		447	447
Totaux	2'142	1'078	3'220

Sont élus

Clément Jean-François	avec	1'967	voix
Maystre Tinetta	avec	1'914	voix
Divorne Didier	avec	1'871	voix
Romano-Malagrifa Myriam	avec	1'786	voix
Zurcher Maquignaz Patricia	avec	1'754	voix
Clerc Karine	avec	1'663	voix
Golaz Olivier	avec	1'300	voix

Ne sont pas élus

Dupuis Jean-Marc	avec	1'236	voix
Montabert Stéphane	avec	526	voix

Voix éparses: 47

Je vous informe de l'élection tacite de notre futur Syndic, M. Jean-François Clément, seul candidat à s'être présenté. Je vous félicite pour cette élection, M. le futur Syndic, je suis persuadé que vous allez représenter notre Ville de la meilleure des façons.

J'ai reçu également hier une pétition en faveur du maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant. Étant donné que celle-ci semble de compétence municipale et vu le sujet lié à la prochaine rentrée scolaire, le bureau a jugé opportun de la remettre de suite à la commission des pétitions qui verra avec la Municipalité de la suite à donner.

Je vous en fais la lecture.

"Monsieur,

C'est actuellement la deuxième génération d'enfants qui fréquentent l'école enfantine au pavillon de Florissant. Plus de 40 ans de bonheur pour les enfants du quartier dans un cadre protégé, entouré de verdure. Des liens d'amitié se sont créés entre les familles qui attendent leurs enfants devant le pavillon. Cette solidarité et cette cohésion se ressentent quotidiennement et font que tout le monde se sent bien ici. On se connaît et on se rend service en cas de besoin. Pourquoi mettre fin à quelque chose qui profite à tout un quartier?

Si le bâtiment doit être assaini, pourquoi ne plus l'utiliser pour l'école enfantine après rénovation? Nous souhaitons que nos enfants continuent à être scolarisés à Florissant de la 1^{ère} à la 6^{ème} année. Déplacer certains élèves au collège du 24-Janvier ou à la Croisée les prive, ainsi que leurs familles, des liens sociaux créés dans notre quartier. Le pavillon de Florissant offre des conditions optimales de prise en charge de nos enfants. Il s'agit d'un lieu de rassemblement des familles et un facteur de solidarité et de mixité sociale. Davantage qu'une école, il s'agit là d'un symbole d'une école de proximité, gage d'une intégration sociale et culturelle réussie.

C'est le bonheur de nos enfants et la cohésion du quartier qui sont en jeu et c'est pour ces motifs que nous vous transmettons, ci-jointe, notre pétition contenant 406 signatures au 20 avril 2016 (récolte actuellement en cours) en faveur du maintien de l'école enfantine au sein du pavillon de Florissant.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées."

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

- **Mme Conchita Neet-Sarqueda, PSR**

Intervention relative à la pétition en faveur du maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

A propos de cette pétition, je souhaitais pour dire que je la soutiens et je l'ai signée, car, comme le disent les pétitionnaires:

Ce petit pavillon est aussi un lieu de vivre ensemble de Renens. C'est un lieu privilégié par sa situation qui favorise avant tout l'interculturalité et l'intégration grâce aux enfants par le contact entre parents et enseignants et ceci depuis des décennies.

Et c'est pour ces raisons qu'il vaudrait mieux le rénover ou le transformer. Car le démolir reviendrait à se priver d'un des lieux du vivre ensemble de notre Commune et il faudrait des années pour en retrouver un autre de cette qualité.

Merci de votre attention.

- **M. Florian Gruber, PLR**

Intervention relative à la pétition en faveur du maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant

Bonsoir,

Au nom de l'Association des Parents d'Elèves de Renens, par ma voix, je déclare que nous soutenons aussi cette pétition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité N° 7/2016 du 5 mars au 8 avril 2016, ainsi que la réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yolán Menoud relative à un système de localisation de vélos volés.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons pas d'autres informations. Cela dit, nous avons, comme vous, pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat sur le recours déposé contre le résultat des élections communales de Renens du 28 février 2016. Nous nous réjouissons que cette affaire soit terminée et que les résultats soient enfin tombés, car je crois qu'il y avait beaucoup d'inquiétude et de tension dans l'attente de ce résultat. Nous souhaitons que la prochaine législature puisse se passer dans les meilleures conditions possibles

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Yolán Menoud, Les Verts**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation au sujet d'un système de localisation de vélos volés

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je tenais à remercier la Municipalité pour la réponse donnée suite à mon interpellation relative au système de localisation de vélos volés. Je vois avec plaisir que le système avait déjà été étudié avant le dépôt de l'interpellation et je me réjouis de voir l'intégration par la PolOuest du système et également les subventions communales qui sont proposées à la population pour intégrer ce système dans les vélos.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Intervention relative à la fermeture du passage inférieur de l'avenue du Léman

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le "Sous-la-loupe", il est annoncé la fermeture du passage inférieur de l'avenue du Léman. Actuellement la rue du Simplon est fermée dans un sens pour trois mois selon les panneaux d'indication sur place. Cette fermeture partielle occasionne déjà d'énormes congestions du trafic et je me demande comment la Municipalité pense gérer la fermeture

conjointe de ces axes de passage importants. Est-ce que la Municipalité n'aurait pas pu mieux planifier ces deux entraves?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Madame la Conseillère communale,*

La Municipalité veille à éviter le maximum de gêne. Les panneaux sur la rue du Simplon annoncent effectivement trois mois de chantier, mais cela ne sera probablement pas le cas, ce qui fait que les deux chantiers devraient "se relayer" et non "s'additionner".

C'est vrai que nous sommes dans une période extrêmement chargée, le trottoir du Simplon doit être construit avant l'arrivée des gymnasiens lors de l'ouverture du gymnase de Renens cet été, il a donc fallu le faire et nous l'avons fait au plus vite en lien avec le vote du chantier, l'enquête, etc. S'agissant de la fermeture du passage inférieur de l'avenue du Léman, ces travaux dépendent des CFF. Toutefois, nous allons coordonner au mieux les travaux afin que les deux chantiers n'aient pas lieu en même temps.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Stéphane Montabert**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

La Commission des Finances s'est réunie comme à son habitude le mardi 19 avril pour étudier les comptes d'investissement bouclés au 31 mars 2016 et les implications financières de plusieurs préavis déposés ce soir.

Comptes d'investissement bouclés au 31 mars 2016

La Municipalité a informé la COFIN de variations dans la réalisation de préavis passés. Dans cinq cas la réalisation a été moins onéreuse que prévu, et dans le sixième il s'agit d'un dépassement mineur. Les chiffres qui sont annoncés sont arrondis.

Commençons par les bonnes nouvelles:

- *Réalisation du Préavis 14-2012 Préfaully-Blancherie, collecteur intercommunal Mèbre: la partie chemisage du projet a coûté CHF 65'000.- de moins que prévu.*
- *Réalisation du Préavis 83-2009 - Zones macarons: une meilleure gestion des imprimés et de la campagne a permis des économies de CHF 28'500.-.*

- Réalisation du Préavis 37-2013 - Piscine et Simplon, tracé routier de la ligne TL 25: Les coûts de réalisation ont été plus bas sur certains secteurs. La Commune a par ailleurs reçu des subventions fédérales et cantonales plus importantes que prévu. La différence est significative, réduisant de CHF 531'000.- la facture pour la Commune.
- Réalisation du Préavis 23-2012 - Nouveau centre de calcul - Une solution de sauvegarde plus moderne plus souple tout en étant moins chère a permis d'enregistrer des économies de CHF 41'000.-.
- Réalisation du 21-2012 - Réaménagement du parc des Paudex - les travaux ont coûté CHF 13'000.- de moins qu'estimé.

Enfin, un dépassement mineur:

- Réalisation du Préavis 17-2012 - Collecteur Censuy - Rue du Léman: le chantier a subi des frais supplémentaires de CHF 2'700.- liés à l'évacuation en décharge spéciale de matériaux inertes et à une réfection de trottoir qui n'était pas prévue dans le préavis initial.

Passons aux implications financières des Préavis déposés ce soir.

PREAVIS N° 96-2016 - Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix - Réfection des collecteurs

Les travaux de mise en séparatif continuent, avec 2030 en point de mire. Ce préavis s'avère bien moins coûteux que ce qui avait été prévu au plan des investissements, CHF 800'000.- au lieu de 2 millions, grâce à une approche différente: le tuyau actuel sera préservé et gainé. Les travaux sur les candélabres sont quant à eux financés dans le cadre du préavis 67-2015.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 96-2016 à l'unanimité.

PREAVIS N° 97-2016 - Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre

Il est nécessaire d'actualiser cet ouvrage qui n'est plus ni robuste ni esthétique. Cela correspond donc à un double travail de consolidation et de revitalisation du cours d'eau. Le devis du projet est conforme au plan des investissements.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 97-2016 à l'unanimité.

PREAVIS N° 98-2016 - Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre situé à Chavannes-près-Renens, Secteur autoroute/route de la Maladière

Ce collecteur est intercommunal, il est utilisé par les communes en amont. Pour ce financement la Commune utilise la nouvelle clef de répartition introduite ces dernières années, et 31.03% des coûts du chantier sont donc à la charge de Renens.

- La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 98-2016 à l'unanimité.

Les autres préavis déposés ce soir n'ont pas d'incidences financières.

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la COFIN.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. Anton Chatelan**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

C'est avec un peu de retard que je vous rends compte de la séance de la CUAT qui s'est tenue le 1^{er} mars 2016. J'étais malheureusement absent lors du dernier Conseil communal.

Lors de cette séance qui s'est tenue à la salle de conférences de la salle de spectacles, nous étions onze commissaires présents. La Municipalité, représentée par Mme Tinetta Maystre, accompagnée de son chef de service, M. Martin Hofstetter, nous a fait une présentation très détaillée du projet Malley, en particulier du plan de quartier Malley-Gare.

Il nous a été remis deux documentations assez importantes: une première intitulée "Tout ce que vous devez connaître sur le futur et probable développement de Malley" et une seconde qui s'intitule "Plan de quartier Malley-Gare: enquête publique, soirée de présentation du projet".

Les commissaires ont été très intéressés par ces présentations, il y a eu pas mal de questions et de remarques qui n'ont pas toutes trouvées réponse puisque nous étions au stade du plan de quartier.

La commission a décidé de se réunir encore une fois avant la fin de cette législature pour traiter en particulier la circulation du quartier de Malley et ses alentours et, si possible aussi avant la fin de la législature, organiser une visite à pieds du quartier de Malley.

Enfin lors de cette séance, la commission s'est prononcée concernant le préavis "Malley-Gare" en se disant qu'elle serait plutôt favorable que cela soit une commission ad'hoc qui traite ce préavis plutôt que la Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Cette réunion s'est terminée à 21 heures.

M. Le Président remercie M. Anton Chatelan et ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, a informé M. Le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

M. Le Président annonce qu'il n'a reçu aucune communication à ce sujet et ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli, au nom du groupe PLR, intitulée "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois"

M. Le Président prie Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission d'étude s'est réunie le 3 mars 2016 à 20h00 dans la Salle des commissions. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Nicole Haas-Torriani, Verena Berseth, Elodie Golaz-Grilli, Selim Ibrahim, Gian-Luca Ferrini, Manuel Pimenta, Antonio Lepore et Patricia Zurcher Maquignaz, présidente rapporteure.

Ont été invités pour apporter des compléments d'information à la commission:

M. Olivier Golaz, Municipal et commerçant, M. Nicolas Servageon, Secrétaire municipal/Délégué à la promotion économique, M. Alexandre Michaud (PoOuest), Mme Talissa Rodriguez (syndicat Unia), M. Philippe Dufloo (commerçant), Mme Christine Borboin (commerçante).

Cadre de la discussion

- *En guise d'introduction, la Présidente rappelle que le mandat de cette commission est de décider de la prise en considération et du renvoi en Municipalité de la motion ou de son classement (art. 56, al.2).*
- *La Présidente informe aussi au préalable qu'elle a mené une enquête auprès des petits commerçants du centre avant la séance de commission. Le résultat de cette enquête a montré que sur 9 commerçants interrogés, 4 sont favorables à l'harmonisation des heures d'ouverture, et 5 y sont défavorables. Pour représenter cet équilibre au sein de la commission, la Présidente a donc pris soin d'inviter un des commerçants opposés à cette proposition et une commerçante favorable.*
- *Il est rappelé que le règlement concerné par la présente motion date de 1984, même s'il a subi des modifications en 1987. Des démarches ont été entreprises depuis dans le but de proposer un nouveau règlement, mais celles-ci n'ont pas abouti.*
- *Les motionnaires précisent d'emblée de jeu qu'en cas d'extension des heures d'ouverture telle que la propose la motion, des mesures de compensation pourraient être proposées au personnel concerné. Il ne s'agit pas, avec cette motion, de demander aux employés de travailler une heure de plus, mais bien de répartir leurs heures de travail différemment.*
- *Ils précisent également que l'heure de fermeture figurant dans la loi ne peut pas être dépassée, mais qu'elle n'interdit pas aux petits commerçants de fermer avant s'ils le souhaitent.*
- *M. Golaz rappelle qu'une loi proposant l'ouverture de tous les commerces jusqu'à 20h est actuellement discutée au Conseil national. Si cet objet passe au Conseil national et au Conseil des Etats, un référendum sera lancé par les syndicats. M. Golaz ne juge donc pas nécessaire de faire ce débat maintenant.*

Résumé de la discussion

En résumé, les éléments qui ont été mentionnés durant les débats de cette commission et dont il faudra tenir compte, si cette motion devait être transmise à la Municipalité, sont les suivants:

- *Les travaux de la Place du Marché ont été difficiles pour les petits commerces, mais les travaux à venir s'annoncent encore bien plus lourds. La mesure proposée par cette motion pourrait donc, de l'avis de certains commerçants, les soulager quelque peu durant ce passage difficile.*
 - *Les demandes de prolongation des heures d'ouverture le samedi ont été faites par la COOP et la Migros.*
- Du côté des petits commerçants, il y a eu quelques demandes individuelles, car il n'existe plus de groupement des commerçants capable de déposer une demande groupée.*
- *Du côté du syndicat Unia, Mme Rodriguez rappelle plusieurs éléments déterminants:*

- *La dure réalité des achats sur Internet. Cette nouvelle habitude des consommateurs, qui souhaitent pouvoir faire des achats 24h/24, ne sera pas modifiée par une extension des horaires à Renens.*
- *La prolongation des heures d'ouverture ne profite généralement qu'aux grands magasins, car ils ont beaucoup de personnel à disposition. Les petits commerçants doivent, eux, jouer sur d'autres tableaux: accueil des clients, services personnalisés, suivi, etc.*
- *Les résultats d'un sondage conduit à l'échelle nationale et publié récemment par Unia ont montré que le personnel de vente est opposé à 85% - 90% à une prolongation des horaires d'ouverture jusqu'à 20h.*
- *Toute extension des horaires devrait être négociée avec, en contrepartie, une convention collective de travail contenant des mesures de protection des travailleurs.*
- *Cela dit, la moitié du personnel de vente ne bénéficie pas d'une convention collective de travail. Les conditions de ce genre de négociations sont donc très difficiles.*
- *Une enquête a montré que c'est là où les horaires sont les plus libres que l'on enregistre les plus forts taux de tourisme d'achat. Les critères déterminants cités par les clients interrogés sont les prix et la diversité du choix, mais très rarement les horaires d'ouverture.*
- *On observe une inégalité de traitement entre les différentes communes: il y a des villes où, en fonction des sensibilités des habitants et des autorités, les travailleurs sont plus ou moins bien traités. Selon le syndicat Unia, les Municipalités doivent prendre leurs responsabilités et poser des conditions acceptables, donc demander des conventions collectives.*

À savoir:

- *la gare, les futures boutiques qui ouvriront dans les surfaces commerciales CFF feront ce que bon leur semble du point de vue des horaires d'ouverture, vu qu'elles ne seront pas soumises au règlement communal. Ce seront donc plusieurs dizaines de boutiques qui feront concurrence aux commerces du centre. L'évolution qui va se faire à Renens dans ce domaine sera massive.*

Il s'agit donc de trouver des moyens, et pas qu'un seul, pour permettre aux petits commerces du centre de faire face à cette concurrence

- *À la question d'un commissaire demandant si au moment de l'élaboration de cette motion, l'harmonisation des horaires avait été la seule option envisagée, ou si d'autres propositions pourraient venir la compléter, il a été répondu par les motionnaires que leur motion n'est pas fermée, qu'elle pourrait être transformée en postulat, mais que l'harmonisation est une véritable demande du groupe PLR. Il serait donc imaginable d'y ajouter d'autres propositions, à condition que la première soit maintenue.*
- *Pour conclure, un des invités de la commission défend le point de vue qu'il est faux d'opposer toujours dans les débats les grands commerces et les petits. À son avis, sans les grands, les petits disparaîtraient, et si Renens veut relever la tête, tous les*

commerces, grands et petits, devront se serrer les coudes. Coop et Migros peuvent, selon lui, jouer un rôle de locomotives et le font déjà.

La Présidente remercie les invité.e.s et ouvre le débat politique.

Délibérations de la commission

Les points marquants de ces délibérations ont été les suivants:

- La transformation de la motion en postulat permettrait d'élargir la palette des propositions. Et permettrait, du même coup, à la Municipalité de s'engager dans un soutien plus important aux petits commerçants.*
- Le syndicat Unia n'est pas opposé sur le principe à cette harmonisation, si l'on négocie dans la foulée des contreparties pour les employés touchés par la mesure.*
- Problème: la motion telle que soumise propose d'étendre les horaires le samedi, mais les contreparties ne figurent pas dans le texte et ne seront donc pas discutées en même temps que la motion. Le risque existe qu'une fois la motion acceptée, les contreparties soient "oubliées".*

L'idéal, pour éviter cela, serait de proposer un paquet "mesure/contreparties". Et pas d'abord la mesure, et plus tard, les compensations.

Réponse des motionnaires à cet argument : cette motion n'est destinée qu'à donner une impulsion. D'autres mesures pourront être proposées par la suite pour soutenir les petits commerçants du centre. Et si l'harmonisation est acceptée, le syndicat Unia interviendra de toute façon. D'ailleurs, la motion précise bien que l'harmonisation proposée doit se faire avec tous les partenaires.

- Si cette motion est transmise à la Municipalité, celle-ci soumettra un préavis au Conseil communal, puisque cet objet est de sa compétence. Et lors de la commission de préavis, des contreparties pourront être demandées, tout comme d'autres mesures complémentaires pourront être proposées.*
- La commission n'est pas au clair sur les compétences précises dont dispose la Municipalité pour négocier des contreparties à la mesure proposée. Seuls les petits commerces seraient concernés d'ailleurs par la négociation de ces contreparties.*

Au final, deux voies possibles semblent se dessiner:

- 1) La transformation de la motion en postulat, ce qui permettrait d'élargir le débat et, peut-être, de contenter tout le monde.*
- 2) La transmission de cette motion comme telle, ce qui n'empêcherait pas de revenir par la suite au Conseil avec d'autres propositions de soutien au petit commerce.*

Quelle que soit la voie retenue, en cas de transmission à la Municipalité, la commission insiste sur un point:

La commission souhaite vivement que les mesures compensatoires soient vraiment négociées et pas oubliées.

La commission serait d'ailleurs favorable à ce que ces mesures compensatoires figurent déjà dans le préavis, si préavis il y a.

Au vote, la commission s'est positionnée comme suit:

- 2 voix pour la transmission à la Municipalité, à condition que la motion soit transformée en postulat.*
- 6 voix pour la transmission de la motion à la Municipalité, à condition que les mesures compensatoires figurent déjà dans le préavis, si préavis il y a.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Chers Collègues,

C'est juste une réflexion en préambule qui ne parle pas du fond. Je suis très étonnée de voir que pour une simple commission qui est juste sensée préavisier sur le renvoi on non de cette motion à la Municipalité, qu'il y a eu des invités extérieurs, mais j'y reviendrai au point N° 17 par une question.

- **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est vrai que ce n'est pas le moment de faire la discussion, mais vu que le rapport est tellement complet ou, en tout cas, va au-delà du simple renvoi, je me permets de dire que nous savons, au Parti socialiste, que l'extension des heures d'ouverture est bien souvent synonyme de péjoration des conditions de travail des salariés. Donc, le Parti socialiste n'est pas opposé à cette harmonisation et souhaite le renvoi à la Municipalité à condition que l'on offre des contres-parties, des mesures de compensation à cette extension. Merci.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Chers Collègues,

Les contreparties dont on parle, vous savez très bien qu'elles ne seront jamais écrites dans un projet de règlement de police, ces contres-parties doivent être négociées avant. Or, même les commerçants qui étaient présents reconnaissent qu'à Renens il n'y a pas d'associations de commerçants et qu'il était très difficile de les réunir.

Est-ce que la Municipalité le fera avant? Je n'en sais rien.

Il a été quand même relevé que si on augmentait l'ouverture du samedi, ce ne serait en fait qu'une concurrence entre grandes surfaces contre grandes surfaces; cela est évident. Cela veut dire que les grandes surfaces du sud des voies vont pouvoir ouvrir une heure de plus et les petits commerçants, même s'ils sont défavorables, se sentiront obligés d'ouvrir une heure supplémentaire parce qu'ils veulent se maintenir.

Or, nous estimions qu'il y avait peut-être d'autres possibilités de soutenir le petit commerce, en fait cela concerne surtout le petit commerce du Centre, c'est pour cela que nous, nous étions contre cette motion et que nous aurions été plus favorables à un postulat qui permettrait à la Municipalité de mieux envisager plusieurs possibilités. Nous avions à l'époque un comptoir, pourquoi ne pas en refaire un sur la place du Marché où les petits commerçants pourraient venir exposer, montrer leurs nouveautés? Et pourquoi ne pas ouvrir plus longtemps le marché du samedi? Enfin, il y a plein de possibilités et le groupe Fourmi rouge est opposé à l'ouverture jusqu'à 18h00. Lorsque l'on dit "harmoniser", je vous rappelle que nous vivons dans une société où l'on veut tout harmoniser. On harmonise toujours par le haut, on harmonise effectivement l'AVS, on harmonise pleins de choses qui sont défavorables comme toujours aux petits. Je vous remercie.

Plusieurs personnes masquées se sont introduites sur la tribune de la Salle de spectacles afin de dérouler des banderoles. M. le Président prie instamment les manifestants de bien vouloir les retirer et de quitter la salle, toutefois, ceux-ci refusant d'obtempérer, M. le Président prononce une suspension de séance.

A la reprise de la séance, M. le Président communique

"Comme quoi, le respect des lois et des institutions n'est pas toujours compréhensibles par une certaine frange de la population. Et tout cas, croyez-moi, cela n'en restera certainement pas là, d'ailleurs si quelques personnes ont pris des photos, voir même des films, ce serait bien de le faire savoir. Merci.

Nous allons donc maintenant reprendre le cours de cette séance. Je vous rappelle que nous en étions à la discussion du point n° 11 de l'ordre du jour "Rapport de commission – Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli, au nom du groupe PLR, intitulée "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois"

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Chers collègues,

Il est bien précisé dans ce rapport que le PLR ne souhaite pas demander aux employés de travailler une heure de plus, mais bien de répartir leurs heures de travail différemment.

Chaque commerçant sera bien sûr libre d'ouvrir ou non s'il le souhaite.

Des exemples apparaissent avec une ouverture jusqu'à 20h00, ce qui n'est pas demandé dans la motion.

Il s'agit de remédier à une inégalité de traitement avec les commerçants de l'Ouest Lausannois en ouvrant comme eux jusqu'à 18h00 le samedi, rien de plus.

Répondre aux besoins d'une clientèle qui les délaisse parce qu'elle trouve des magasins ouverts ailleurs, permettra des retombées positives sur les commerces renanais.

Il s'agit aussi d'être attractif au même titre que les autres communes quant à l'arrivée de nouveaux commerces, ce qui amènera plus d'emplois et une augmentation de la fiscalité.

Il est également important d'être réactif au vu des nouveaux locaux commerciaux dans les bâtiments CFF qui eux ne seront pas soumis à notre règlement.

Cette heure supplémentaire le samedi limitera assurément les déplacements de nos citoyens, ce qui préservera un tant soit peu la qualité de notre environnement.

Cette motion a bien pour but de donner une impulsion et non toutes les solutions.

Il est certain que le délégué à la promotion économique saura amener d'autres moyens d'action.

Pour conclure, ce soir nous ne voterons pas sur l'ouverture effective de cette heure supplémentaire, mais sur la transmission de la motion à la Municipalité. Par la suite sera déposé un préavis en réponse à la motion que le Conseil communal étudiera, puis acceptera ou refusera.

Le groupe PLR ne peut que vous inviter à transmettre cette motion à la Municipalité.

Merci de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de renvoyer cette motion à la Municipalité.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ (9 NON ET 3 ABSTENTIONS) QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CETTE MOTION ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST ACCEPTÉE.

M. le Président remercie Mme Patricia Zurcher-Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulé "Un tram, des BHNS et après?"

M. Le Président prie Mme Suzanne Sisto-Zoller, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 6 avril 2016 à 19h00 en salle de Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants: Radovan Bila, Geneviève Bonzon, Jean-Pierre Leyvraz, Robert Mulopo, Armelle Saunier, Abdullah Tabib, Vito Vita et Suzanne Sisto-Zoller, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, Syndique, membre du conseil d'administration des TL et Mme Tinetta Maystre, municipale, direction urbanisme, travaux et mobilité. Elles étaient accompagnées de M. Samuel Fréchet, responsable de la planification pluriannuelle de l'offre aux TL, que nous remercions pour ses explications détaillées.

Mme Nicole Divorne était invitée pour présenter son postulat

Marianne Huguenin présente M. Fréchet et souligne que les préoccupations de la postulante correspondent à celles de la Municipalité. Elle nous transmet les attentes de la commune de Renens, telles qu'elles ont été exprimées dans le cadre d'une séance spéciale du SDOL où les communes de l'Ouest de posaient leurs demandes de l'amélioration des transports, en particulier vis-à-vis des tl le 10 février 2016:

«Les liaisons Nord-Sud sont en général à améliorer:

1. Un lien entre la gare de Renens et les quartiers Nord de Renens (Biondes, toute la zone industrielle et d'habitat des Baumettes, aussi Sur-la-Croix et Arc-et-Renens) ainsi que les nouveaux quartiers de Crissier (Ley Outre et en Chise) est à étudier. La desserte actuelle, le 38, est insuffisante et peu attractive.
2. Un lien entre la gare de Renens et le centre de Prilly est nécessaire, et le prolongement de la ligne 38 dans cette direction est à étudier.
3. Les quartiers Nord de la ville sont mal connectés aussi avec le Sud de la Commune (piscine et collège du Léman en particulier)
4. A voir si la mise en place de « petits bus » pourrait être une option pour l'une ou l'autre des problématiques soulevées.»

Extrait du document Image directrice 2025: attentes des communes.

Nicole Divorne présente ce qui l'a amenée à présenter ce postulat:

Avant la création de la ligne 18 (en 2004), il y avait un bus qui passait par l'avenue des Baumettes. Ce bus a manqué aux personnes qui fréquentent l'EMS des Baumettes. Il serait bien utile aux habitants des appartements protégés de la Fondation des Baumettes.

Aujourd'hui, avec les nouveaux quartiers prévus à Crissier à l'emplacement de l'ancienne BTR (Ley Outre), il y a lieu de réfléchir comment ces futurs habitants et travailleurs pourront descendre au centre de Renens.

De plus, il faut amener les enfants des familles habitant les quartiers des Biondes et des Baumettes au Sud de Renens.

Avec l'arrivée des bus à haut niveau de service (BHNS), que va devenir la ligne 18 ?

Dans la discussion les éléments suivants sont repris :

- 1) Difficulté d'aller des Baumettes à la Rte de Cossonay pour y prendre le bus à l'arrêt Baumettes. Il s'agit des usagers de la Fondation des Baumettes, mais aussi des enfants du quartier.
- 2) Pour les enfants, on voudrait qu'ils puissent aller au Léman.
- 3) Pour les futurs habitants de Crissier, il serait bon de les amener au centre de Renens.
- 4) En même temps, il y a eu la suppression du petit bus qui desservait le village...

Il est rappelé que ces modifications ont permis de mettre en place des lignes plus longues et d'augmenter les fréquences, que la ligne 18 a été une amélioration pour beaucoup d'habitants. L'offre en transports publics s'est énormément développée ces dix dernières années, preuve en est l'augmentation de la participation de la commune aux dépenses des TL :

en 2006 : 3,4 millions

en 2015 : 6,3 millions.

Samuel Fréchet donne quelques éléments de ce développement :

En 2012, la ligne 30 a été remplacée par les lignes 31 et 38 (Renens Gare Nord-Prilly Eglise). Ont été améliorées, les lignes 32 (Galicien-Crissier par Gare Renens), 33 Venoge-Mont Goulin par Gare de Renens) et 25 (Gare Renens-Pully). La séparation de la ligne 7 avec la création du 17 a permis la prolongation jusqu'à Villars-Ste-Croix. Toutes ces modifications ont été accompagnées par des augmentations de fréquence.

Mme la syndique relève que tous ces développements sont faits dans le cadre du travail initié au SDOL, qui permet une collaboration des communes de l'Ouest lausannois, des discussions multilatérales entre communes plutôt que bilatérales, et de renforcer ainsi le poids de l'Ouest lausannois dans les relations avec les tl.

Utilisateurs :

La ligne 18 est en augmentation, elle a passé de 2,2 mio d'utilisateurs annuels à 3 mio en 5 ans ;

La ligne 38 a 350'000 voyageurs annuels, ce qui n'est pas rien pour une ligne courte.

Financement :

Le taux de couverture aux comptes 2015 est de 36,8 % (part des frais supportés directement par les utilisateurs). Les TL aimeraient viser un taux de couverture de 40 % pour le tram Le reste est financé par les collectivités publiques (canton – 38 mio, communes - 80 mio plus la confédération). La facture pour les communes se fait d'une part en fonction des km parcourus dans la commune (2/3) et d'autre part selon le nombre d'habitants (1/3).

Avenir :

La ligne 18 sera conservée, la ligne 38 également. Faudra-t-il introduire un système à la demande ?

Les deux prochaines étapes seront : - L'arrivée du tram

- Le prolongement des BHNS jusqu'à Bussigny.

Les commissaires ayant entendu les explications intéressantes du représentant des TL et de la Municipalité, ayant pu s'exprimer sur ce sujet, remercient Mmes Huguenin, Maystre et Divorne ainsi que M. Fréchet.

Avis de la commission:

La priorité doit être portée sur la liaison Crissier-Centre de Renens.

La commission souhaite que la Municipalité réponde en deux temps: d'abord une réponse d'intention, ensuite un projet de réalisation.

La commission se prononce à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat tel qu'il est formulé à

la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

La question posée par notre estimée collègue Nicole Divorne au travers du postulat "Un tram, des BHNS et après?" demande une passionnante gymnastique intellectuelle: la capacité de se propulser dans le futur en fonction des éléments urbanistiques prévisibles aujourd'hui connus, tels qu'un nouveau quartier ou une nouvelle école. Mais aussi d'inclure Renens dans un environnement plus vaste: celui de la région. A une problématique éminemment régionale -voire cantonale- il s'agit aussi de trouver les réponses communales, puisque la participation financière est directement liée à l'offre en transports publics traversés par ladite commune. Si Renens propose la création d'une ligne Prilly – Gare de Renens (comme c'était proposé dans le rapport de la Commission), mais que Prilly refuse cette ligne sur son territoire, le terminus se trouvera-t-il à la frontière? Le SDOL est évidemment et heureusement l'acteur majeur dans ce concert intercommunal.

Rattraper 30 ou 40 ans de retard de développement de transports publics (par rapport à Zürich, référence nationale en la matière où posséder une voiture –pire l'utiliser- relève d'un certain masochisme) ne se fait pas en un jour. Les pistes proposées par la Commission sont excellentes et démontrent tout le sens du postulat de Nicole Divorne: construire un réseau "en étoile" sans ligne qui ne passe par le centre de Lausanne est difficile. Il suffit de télécharger le plan géographique du réseau sur le site des TL pour se convaincre que tel est déjà le cas aujourd'hui. La situation dans l'Ouest s'est considérablement améliorée par rapport à celle d'il y a 15 ou 20 ans, mais certains problèmes demeurent, aujourd'hui et vraiment demain. D'autres ont même été ajoutés tel que celui de l'évitement de l'avenue des Baumettes –de son EMS et de ses nombreux habitants- par la rue de Cossonay. Le centre de gravité de Lausanne et son agglomération se déplace vers l'Ouest, il faut en tenir compte en termes de réseau de transports publics. Le postulat pose les bonnes questions.

Le groupe Fourmi rouge soutiendra la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat Nicole Divorne et vous propose humblement d'en faire de même.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

C'EST À L'UNANIMITE QUE LA PROPOSITION DE PRISE EN CONSIDÉRATION DE CE POSTULAT ET DE SA TRANSMISSION À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT EST ACCEPTEE.

M. le Président remercie Mme Suzanne Sisto-Zoller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission - Préavis N° 94-2016 Renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement-Maintenance

M. Le Président prie M. Aso Piroti, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Aso Piroti**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

La commission chargée d'examiner le préavis 94/2016 susmentionné, s'est réunie le 22 mars 2016 à 19h15 à la salle de Municipalité dans la composition des commissaires :

<i>M. Jeanrichard</i>	<i>Jean-François</i>
<i>M. De Col</i>	<i>Alain</i>
<i>Mme Perret</i>	<i>Dominique</i>
<i>M. Tabib</i>	<i>Abdullah</i>
<i>M. Hanachi</i>	<i>Abdelfattah</i>
<i>Mme Dreier</i>	<i>Ellen-Mary</i>
<i>M. Piroti</i>	<i>Aso, Président rapporteur</i>

Excusé :

M. Kocher Jonas

La municipalité était représentée par Monsieur Jean-Marc Dupuis municipal à la Direction Bâtiments et Environnement accompagné par M. Alain Peneveyre chef du service Environnement -Maintenance.

Préambule :

Il a été rappelé la position de la commission de finance concernant ce préavis. Elle estime que les incidences financières relatives à ce préavis sont conformes aux plans des investissements. Elle prononce finalement un préavis positif:

Le préavis, d'un montant de CHF 132'000.-, est conforme au plan des investissements. La Commission des Finances demande à la Municipalité de fournir à la Commission de préavis des précisions quant à une éventuelle garantie garage pour les véhicules acquis. La Commission des Finances accepte les incidences financières du préavis 94-2016 à l'unanimité.

M. Dupuis précise que par principe de transparence totale, les informations se trouvent dans le tableau des offres annexé au préavis.

M. Dupuis apporte ensuite des précisions sur deux questions relevées :

Question : *Pourquoi les prix arrondis sont plus élevés (Jeep: CHF 62'468.36 → CHF 65'000.- et Grue: CHF 66'883.20.- → CHF 67'000.-) ?*

Réponse : *Il est possible d'avoir des frais divers pour équiper ces deux objets et, par la suite, de commander leurs accessoires (coffre à outils, chaînes à neige, etc.). Cette*

manière de procéder éviterait, en cas échéant, de revenir avec une demande de crédit complémentaire.

Question : Pourquoi le choix s'est-il porté sur la jeep avec l'embrayage automatique ?

Réponse : Ce véhicule est conduit par plusieurs collaborateurs. Par conséquent, le système d'embrayage manuel poserait plus vite des problèmes mécaniques et finalement des frais de réparation de son embrayage.

Remplacement de la jeep double cabine

M. Peneveyre apporte des explications sur le tableau présentant les indications d'utilisation concernant les 28 véhicules de son service. Il explique également la méthode de suivi de ces véhicules et des démarches entreprises pour les remplacer. En moyenne, deux véhicules par année sont remplacés pour avoir un tournus.

Au moyen de PowerPoint, M. Peneveyre présente des photos qui montrent l'état de l'actuel véhicule en service (année 1998 / 94'000 km). En effet, malgré de maintes réparations par le mécanicien du service, la carrosserie de cette jeep est bien rouillée. Par conséquent, elle ne peut pas passer l'examen d'expertise au service des automobiles.

Par le cahier des charges exigé pour le choix de la nouvelle jeep, il présente ses caractéristiques techniques: double cabine, puissant pour crocher lame à neige, automatique, 4x4, lame à neige de 2.4 m, euro 5, 3.5 tonnes de couleur blanche.

Question : Combien de personnes peuvent prendre place dans cette jeep ?

Réponse : En principe 5 personnes.

Question : Quelle est la durée de sa garantie.

Réponse : C'est 2 ans ou 100'000 km.

Question : Comment vous allez assurer ce véhicule ?

Réponse : Une assurance casco complète pour les trois premières années.

Remplacement de la grue du camion

M. Peneveyre explique que la grue de modèle Palfinger PK 1202 ne répond plus aux normes de sécurité. Elle accuse 1500 heures de travail. Elle est sous-dimensionnée pour le camion du service. Elle ne répond pas non plus aux multiples travaux sur le terrain.

Cette grue va être remplacée par la grue Palfinger 18002, soulevant 3'850 kg à 4 mètres et 1140 kg à 13 mètres. Elle permettrait tous les travaux spécifiques du service. Elle est également robuste et offre un confort de travail pour les palettes lourdes. M. Peneveyre précise que le seul modèle de Palfinger est compatible avec le camion mis en service en 2009.

Question : Quelle est la durée de sa garantie ?

Réponse : Deux ans.

La discussion n'étant plus demandée et aucune proposition d'amendement n'ayant été formulée, le président passe au vote final des conclusions.

C'est à l'unanimité que le préavis est accepté sans modification.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie M. Aso Piroti de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 94-2016 de la Municipalité du 7 mars 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de CHF 132'000.- TTC pour le renouvellement de la jeep double cabine et de la grue du camion du service Environnement et Maintenance, comme décrit dans le présent préavis.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de CHF 65'000.- TTC, sous le compte N° 3610.5060.353 "Remplacement de la jeep double cabine".

D'autre part, pour le montant de CHF 67'000.- TTC, sous le compte N° 3610.5060.354 "Remplacement de la grue du camion".

Ces dépenses seront amorties en 10 ans pour la jeep double cabine et 5 ans pour la grue du camion, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 94-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Aso Piroti ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission - Préavis N° 95-2016 – Paudex-Bruyère – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU+EC)

M. Le Président prie Mme Simone Szenyan-Reymond, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Simone Szenyan-Reymond**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

*Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

La commission concernant le préavis no 95 s'est réunie le 22 mars 2016 à 18.30 au service Culture-jeunesse-sport, (le centre technique communal est en travaux).

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre, Municipale et de Monsieur Christophe Sarda, Chef service travaux. Monsieur Jean-François Clément excusé.

Les conseillères et conseillers suivants étaient présents :

Madame Gisèle Martin, Madame Carole De Col, Monsieur Ali Kilinc, Monsieur Robert Mulopo, Monsieur Didier Vienet, Monsieur Yolán Menoud, Monsieur Vita Vito et Simone Szenyan Reymond rapporteure.

Ce préavis concerne le secteur Chemin de la Bruyère, Chemin Bourg-Dessus et de l'avenue des Paudex. Le but en est de la mise en séparatif les EU et EC.

Dans ce cas le tronçon Bourg-Dessus n'était pas prévu initialement, la réfection de la route des Paudex non plus, ce qui donne 290 m2 de plus à refaire. Le remplacement des luminaires n'est pas compris dans les coûts de ce préavis.

Etant donné que les travaux du tram ont été retardés, la Municipalité a décidé d'effectuer ces travaux maintenant.

La commune doit effectuer ces travaux conformément une loi fédérale qui date des années 70.

L'investissement des travaux se fait au moyen du fonds destiné à payer ces travaux. Ce fonds est régulièrement alimenté par la taxe sur l'épuration des eaux et encore suffisant pour envisager encore d'autres travaux de ce type.

Le règlement communal du plan d'évacuation des eaux date de 1995 et devra être réactualisé.

La commission des finances remarque que les travaux projetés au plan des investissements sont de CHF 1'035'000.- et que le préavis annonce CHF 1'841'000.-. Les explications données par la Municipalité sont les suivantes :

- *Le montant indiqué au Plan des investissements est issu des fiches de mesure du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adoptées en 2008, avec une précision de plus ou moins 20%.*
- *Le PGEE ne tient pas compte des encombrements des autres services en sous-sol, découverts lors des études, qui impliquent le déplacement des tuyaux EC/EU à*

certains endroits du tracé ou des complications qui sont prises en compte dans les soumissions

- *Les honoraires des contrôles séparatifs ne sont pas dans le PGEE*
- *Le projet implique le passage d'un diamètre 300mm du PGEE à 315mm dans le projet (le 300mm pour ce type de tuyau ne se fabrique plus)*
- *Le tracé est légèrement allongé par rapport au PGEE pour reprendre un collecteur d'eau claire,*
- *Les réfections routières dues aux fouilles des collecteurs ont été élargies d'environ 50-60cm de part et d'autre pour des raisons de tassements qui ne sont pas pris en compte dans le PGEE.*

Les propriétaires qui se situent sur le chantier ont la possibilité de faire exécuter les travaux qui relient leurs immeubles ou villas en même temps et pour cela bénéficient des conditions financières du chantier. Ils seront avertis par un courrier, on ne peut pas les obliger à effectuer ces travaux pour l'instant, il en sera autrement lorsque le tronçon sera en séparatif.

En ce qui concerne la totalité de la mise en séparation de Renens, la Municipalité le prévoit, selon le PGEE pour l'horizon 2030.

Après délibérations, la commission émet le vœu suivant :

Vœu : Lors d'un prochain dépôt de préavis de ce type, les prestations supplémentaires devront être détaillées et chiffrées clairement.

Tous les commissaires ont accepté le préavis 95 et ont signé ce soir.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie Mme Simone Szenyan-Reymond de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 95-2016 de la Municipalité du 7 mars 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur "Paudex-Bruyère".*
- 2. **Alloue** à cet effet à la Municipalité un crédit de **CHF 1'841'400.- TTC.***

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.115 "Paudex-Bruyère - collecteurs EU+EC".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 95-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Simone Szenyan-Reymond ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 96-2016 – Avenue du 24-Janvier – Secteur Sécheron/Paix – Réfection des collecteurs**
Présidence: UDC
- **Préavis N° 97-2016 – Remplacement du déversoir du ruisseau de Broye dans la Mèbre**
Présidence: UDC
- **Préavis intercommunal N° 98-2016 – Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre situé à Chavannes-près-Renens – Secteur autoroute/route de la Maladière**
Présidence: UDC
- **Préavis N° 99-2016 – Radiation de plans d'affectation fixant les limites de constructions**
Présidence: Fourmi rouge
- **Préavis intercommunal N° 100-2016 – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens**
Présidence: Les Verts
- **Préavis N° 101-2016 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021**
Présidence: PLR

Avant d'ouvrir la parole, M. le Président informe qu'une seule séance pour les préavis N° 96-2016, 97-2016 et 98-2016 sera organisée, à la suite de laquelle un seul rapport sera rédigé. Toutefois, les conclusions des trois préavis seront votées séparément.

La discussion n'étant pas demandée, M. Le Président communique que:

- Le préavis N° 96-2016 sera présidé par M. Stéphane Montabert du groupe UDC,
- Le préavis N° 97-2016 sera présidé par M. Stéphane Montabert du groupe UDC,
- Le préavis intercommunal N° 98-2016 sera présidé par M. Stéphane Montabert du groupe UDC,
- Le préavis N° 99-2016 sera présidé par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge,
- Le préavis intercommunal N° 100-2016 sera présidé par M. Yolán Menoud du groupe Les Verts,
- Le préavis N° 101-2016 sera présidé par Mme Elodie Golaz Grilli du groupe PLR.

16. Motions, postulats et interpellations

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, PSR**
Question relative au site Internet de Mme Jennifer Ackermann

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Cher-es Collègues,*

J'ai connu Jennifer Ackermann lors de son licenciement abusif de chez Tesa en 2010. En effet, la Municipalité et quelques conseillers communaux avaient essayé de négocier et d'aider Jennifer et son collègue syndicaliste à ne pas se faire renvoyer.

Bref, après ce mauvais passage, certains, comme moi, connaissent de près ou de loin Mme Ackermann, maman célibataire, qui a, après cette terrible mésaventure, occupé son temps libre à développer un réseau d'aide de garde d'enfants via internet et un site.

Suite au bon fonctionnement de ce site dans sa région d'Orbe, c'est évidemment naturellement qu'elle a proposé à toutes les communes du canton de Vaud de mettre un lien de son site sur le leur.

Le concept est assez simple. Si vous êtes parents et que vous avez besoin d'une garde sporadique, exceptionnelle ou plus ou moins régulière, mais ne pouvant pas accéder à une garde « officielle » soit maman de jour, garderie ou APEMS, ce site, met en lien les parents qui s'inscrivent et se gardent mutuellement leurs enfants. Un peu comme le principe du pédibus. Je garde ton enfant mercredi après-midi parce que tu es coincé exceptionnellement au travail, et tu me gardes le mien vendredi soir parce que je fais éventuellement une sortie avec mon mari. Il y a plein d'exemples, mais je pense aussi aux familles dont le travail est irrégulier et dont les besoins sont différents chaque semaine. Bref, un site de pure solidarité sans que personne n'empêche d'argent, mais sous forme de points. Jennifer demande juste CHF 120.- par année pour l'exploitation du site et l'hébergement aux parents. Ce qui fait

finalement CHF 10.- par mois pour une aide alternative de celles déjà connues. Ça ne coûte rien aux communes qui mettent le lien sur leur site.

Donc, tout naturellement, elle a fait aussi la proposition à Renens, en passant par la Madame la Syndique et par le service Sécurité Sociale. Elle a été très étonnée de se retrouver devant des réponses à 2 reprises négatives, alors que toutes les autres communes ont accepté.

Je vous demande donc ce soir, pourquoi, avec les peines que les familles ont de trouver des gardiens pour leurs enfants, vous n'êtes pas d'accord de mettre en lien son site sur celui de la Ville ? J'avoue que les bras m'en tombent. Il n'y a pas d'histoire de concurrence et quand bien même, si tous les enfants de Renens avaient une place... enfin, je pourrais encore comprendre.

PS: je mets le lien du site pour le PV et pour ceux que ça intéresserait: www.youarewelcome.ch

Il y a plusieurs articles dans le 24heures et il y a aussi une page Facebook.

Merci pour votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je réponds volontiers. C'est vrai que j'avais transmis cette demande lors de mon court intérim au service Sécurité sociale.

Nos professionnels de la petite enfance sont confrontés aux différentes réglementations relatives à la garde d'enfants et ne sont pas entrés en matière pour ce site privé; ils ont pris contact avec Mme Ackermann pour lui en expliquer les raisons. Raisons que je ne peux vous communiquer maintenant dans le détail, mais nous vous répondrons de façon complète.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Intervention

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande, M. le Président, de retirer ma question. Nous reviendrons sur ce problème quand nos esprits seront un peu moins échauffés.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**
Intervention relative aux invités lors des séances de commission

Chers Collègues,

J'avais signalé au point N° 11 de l'ordre du jour de mon étonnement que lors d'une commission, qui est juste sensée préavisier sur le renvoi ou non d'un texte à la Municipalité, qu'il y avait des invités extérieurs. Alors j'aimerais savoir, parce que j'avais cru savoir que ceci n'était pas autorisé.

Je le dis parce que je l'ai vécu lors du dépôt d'un postulat il y a plusieurs années où j'avais désiré inviter des personnes qui auraient été susceptibles d'éclairer une question et cela m'avait été refusé. J'aimerais donc savoir si effectivement c'est autorisé ou pas? S'il y a des

fois où cela est possible et d'autres pas? Quels sont les critères par rapport à cela? Je pose la question à la Municipalité.

Réponse de M. le Président

Ce serait à moi de vous répondre puisque cela dépend du règlement du Conseil que vous avez également. Malheureusement, en cherchant à l'instant l'article, je ne peux vous donner la réponse et vous propose de vous la transmettre plus tard. Est-ce que la Municipalité aimerait dire un mot à ce sujet?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Madame Irène Frei-Premet, nous devons vous répondre d'une manière plus approfondie. Les droits des commissions sont définis, bien sûr dans le règlement du Conseil, mais également dans la Loi sur les Communes (ou la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques, j'ai un doute !). Pour ma part, il me semble que ces droits sont étendus et que les commissions, et leurs présidents, sont libres et compétents de décider de siéger à plusieurs reprises, si souhaité, et d'inviter des experts.

○ Mme Irène Frei-Premet, Les Verts

Lors de la première commission?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Lors d'une commission de prise en considération ou lors d'une commission qui traite un préavis de la Municipalité. Mais nous vous répondrons d'une manière formelle conjointement avec M. le Président du Conseil.

● Mme Conchita Neet-Sarqueda, PSR

Question relative au postulat intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations"

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Au nom du groupe socialiste, je souhaite rappeler à la Municipalité que le postulat intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations", déposé en octobre 2014, a été accepté à l'unanimité et lui a été envoyé pour étude.

L'objectif de ce postulat était d'inviter la Municipalité de Renens à organiser une action en faveur du logement existant et des liens entre générations, afin de permettre à nos aînés de rester plus longtemps à leur domicile.

Cette thématique du logement solidaire reste d'une grande actualité et a d'ailleurs été très récemment abordée au Grand Conseil vaudois.

Notre groupe réaffirme, dès lors, son intérêt pour cette importante question et demande à la Municipalité de bien vouloir traiter sans trop attendre ce postulat afin de nous présenter ses propositions.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous avons effectivement plusieurs motions et postulats en retard, pas seulement celui-là, d'autres hélas. Nous le savons bien et nous en avons parlé avec la Commission de gestion.

Nous travaillons sur un préavis traitant de l'ensemble de ces postulats/motions. Nous regardons si nous pouvons apporter des réponses spécifiques, si nous avons des réponses partielles à faire qui seront traitées dans ce préavis. Ce préavis est en travail et la commission de gestion a accepté de le traiter. Le postulat que vous mentionnez fait effectivement partie des postulats en retard et sera inclus dans le préavis. Toutefois, je ne peux pas vous garantir que ce préavis sera déposé d'ici cette fin de législature, nous le souhaitons, mais nous avons de nombreux postulats. Cela sera soit en cette fin de législature, soit tout au début de la suivante.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PSR**
Intervention relative à l'Association de quartier du Centre

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Au mois de juillet 2015, l'Association de quartier du Centre a créé un groupe de travail de neuf membres qui s'est réuni pour faire une nouvelle analyse des points problématiques qui subsistent au Centre-Ville. Le groupe de travail a ensuite adressé un rapport à la Municipalité, toujours début juillet 2015, afin de lui signaler plusieurs de ces points problématiques. Il y était question d'une zone de rencontre dangereuse pour les piétons, de nuisance sonore nocturne, de non-respect du règlement de Police par certains tenanciers d'établissements, de stationnement sauvages et de nettoyages/éclairages de certaines rues du Centre, toute chose capable de péjorer assez sérieusement la qualité de vie des habitants du Centre.

Or, depuis, cet envoi n'a débouché, à ma connaissance, que sur une seule et unique mesure: le nettoyage désormais régulier d'une ruelle effectivement oubliée jusqu'alors des balayeurs. Mais à part cela, aucune réponse de la Municipalité, ni des services concernés et cela malgré une relance faite il y a un mois ou deux par mon intermédiaire.

Que devons-nous en conclure? Qu'il n'existe ni réponses ni solutions à nos questions? Ou que ce rapport qui est le travail de simples citoyens et habitants du Centre n'a aucune valeur et ne nécessite donc pas de réaction officielle de la part des autorités.

J'en doute et préfère penser que ce silence est dû à une surcharge de travail de la Municipalité et des services concernés.

Il n'en reste pas moins qu'un simple accusé de réception, dans un premier temps, eut été mieux perçu par le groupe de travail mentionné que ce silence difficile à interpréter et qu'une première réponse, même incomplète et même rédigée après plusieurs mois qui ferait le point sur ce qui serait envisageable ou pas pour remédier aux problèmes signalés aurait montré que les autorités sont véritablement à l'écoute des habitants et à leur service aussi pour améliorer la qualité de vie dans leur Ville.

J'ose espérer que cette réponse, quelle qu'elle soit, est en préparation et qu'elle ne tardera pas à nous parvenir et j'en remercie d'ores et déjà les personnes qui se donneront la peine de la rédiger. Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

C'est une lettre qui n'est effectivement pas simple, mais vous avez raison, nous devrions envoyer un accusé de réception mentionnant que nous la traitons.

Plusieurs services sont concernés par ce courrier dont copie leur a été envoyée: Environnement-Maintenance, Police, de même que l'animation de la Place du Marché, voire la promotion économique. Effectivement, nous avons une surcharge de travail, mais votre dernière conclusion, Mme Patricia Zurcher Maquignaz est la bonne, nous avons de la peine à faire une synthèse d'un tel courrier. En fait, nous devrions vous rencontrer comme nous l'avons fait à différentes reprises.

Votre groupe d'habitants ainsi que le FAR, avec la Fête du Printemps, apportez aussi grand nombre de solutions et d'actions concrètes sur cette Place du Marché. Nous tâchons de notre côté de résoudre l'ensemble des problèmes qui s'y posent. Comme vous l'avez dit, il y a un nettoyage plus fréquent, nous tâchons de stabiliser les sièges des zones 20, et au niveau de la Police, nous avons également fait plusieurs actions pour intensifier les contrôles. Mais nous vous répondrons ou nous vous rencontrerons et nous nous excusons de ne pas vous avoir envoyé d'accusé de réception.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**
Concert de solidarité en faveur de l'Equateur

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Comme vous le savez certainement l'Equateur, mon pays d'origine, a été frappé par un terrible tremblement de terre samedi dernier. Il a dévasté la moitié de la côte équatorienne et malheureusement les dégâts sont énormes, surtout les pertes humaines, il y a des centaines de morts, des disparus ainsi que des milliers de blessés.

De ce fait, la communauté équatorienne de la région lausannoise a organisé, en urgence, un concert solidaire, ce samedi à la Place de la Riponne dès 17h30 et jusqu'à 22h30. Vous êtes tous invités à soutenir la communauté, car il y a des familles qui sont directement touchées dans cette ville.

Merci à vous, membres de la Municipalité et du Conseil communal, si vous avez un petit moment, de passer, cela sera un plaisir de vous accueillir.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le jeudi 19 mai prochain à 20h00 et espère que celle-ci sera plus calme que ce soir.

Il remercie également tous les membres du Conseil pour le temps que ces-derniers donnent à leur Commune et leur souhaite un bon retour de leur foyer.

Clôture de la séance à 21h40

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet